

«La législation suisse est très sévère envers les séropositifs»

SIDA • Le Groupe Sida Genève a présenté ses résultats en matière de prévention lors de la Conférence internationale sur le sida à Vienne.

PROPOS RECUEILLIS PAR

MAGALI FLORIS

Une délégation de six collaborateurs du Groupe Sida Genève (GSG) s'est déplacée à Vienne la semaine dernière, pour rejoindre 20 000 autres délégués et experts du monde entier réunis autour de la 18^e Conférence internationale sur le sida. Deborah Glejser, porte-parole du Groupe Sida Genève (GSG), tire le bilan de cinq jours d'échanges et de discussions.

Qu'a ramené le GSG d'Autriche dans ses valises?

Deborah Glejser: L'objectif était en premier lieu d'apporter notre expérience de terrain à Vienne. Nos projets soumis à l'organisation de la conférence, qui avaient donné des résultats en matière de prévention et de soutien, ont tous été sélectionnés pour être présentés. Le rassemblement a permis de comparer nos façons de faire avec d'autres délégués. Nos homologues dans les pays du Sud ont beaucoup à nous apporter, puisque certains de nos groupes cibles concernent la population migrante provenant des pays où la prévalence du virus est la plus élevée. Par ailleurs, le GSG, qui a la chance de bénéficier de la présence d'organisations internationales à Genève, a présenté les résultats de groupes de travail touchant à deux thématiques: la libre circulation et la pénalisation de personnes séropositives.

De plus en plus de pays introduisent une législation criminalisant la transmission du

virus VIH ou son exposition (lorsqu'il n'y a pas forcément de contamination). La législation suisse est l'une des plus sévères. Un rapport sans préservatif suffit, même sans conséquence au niveau médical, pour porter plainte contre une personne séropositive, qui risque la prison ferme. Cependant, Genève a connu le premier cas mondial d'acquiescement d'une personne qui était sous un traitement réduisant tout risque de transmission (lire ci-contre). Aujourd'hui, tous les débats sur la pénalisation des malades citent l'acquiescement genevois, qui peut servir d'exemple à d'autres magistrats.

Vous avez d'ailleurs participé à l'élaboration d'un kit juridique international, présenté lors de la conférence. Quelle est son utilité?

Elaboré avec deux organisations du Canada et de France, le document, une synthèse juridique et médicale d'un millier de pages, s'adresse autant aux avocats de personnes séropositives qu'aux procureurs qui les poursuivent. Il peut aussi être utilisé par les juges qui, dans beaucoup de pays, gardent en tête l'image du sida de la fin des années quatre-vingt, lorsque être infecté par le VIH signifiait mourir en quelques années. Pour eux, contaminer quelqu'un est un crime: c'est le condamner à une mort lente. Or la donne a changé dans nos pays grâce aux traitements modernes.

Les avancées d'ONUSIDA (Programme commun des Na-

tions Unies sur le sida) sur la restriction au voyage et au séjour des personnes séropositives ont d'autre part été présentées à Vienne. Le GSG est actif dans ce groupe de travail, qui réunit aussi des représentants de gouvernements et des organisations non gouvernementales. Il a obtenu de bons résultats ces dernières années, les interdictions d'entrée aux Etats-Unis et en Chine ayant été levées. Une cinquantaine de pays ferment encore leurs portes aux malades du sida demandant un permis de travail, un séjour de longue durée ou même l'entrée sur leur territoire.

Quelles nouvelles thématiques abordées durant la conférence ont-elles intéressé les délégués genevois?

Le financement. Actuellement, les traitements de pointe contre le virus pourraient vraiment faire reculer l'épidémie. Mais comme toujours, les moyens font défaut. Le Global Fund et UNITAID, les deux grandes agences de récolte de fonds qui permettent d'envoyer des médicaments dans le Sud, sont basées à Genève. C'est donc un enjeu local de les soutenir. La conférence de Vienne a pu démontrer que les entrées d'argent dépendent essentiellement de la volonté politique. «Tenus» de faire des coupes budgétaires à cause de la crise, les gouvernements ne tiennent pas leurs promesses. Parmi les idées de financement alternatif, le GSG s'est

particulièrement intéressé à la taxe «Robin des Bois». Il s'agirait de prélever un infime pourcentage (0,005%) sur les transactions bancaires spéculatives. Le fonds ainsi récolté, évalué à 15 milliards de dollars par an, permettrait de financer intégralement les besoins mondiaux pour lutter contre le sida, la tuberculose et la malaria réunis.

Un autre aspect abordé en Autriche et qui concerne Genève est la flambée de l'épidémie dans les pays d'Europe de l'Est. Là bas, les gouvernements ont choisi la répression contre les usagers de drogue par injection. Or, à Genève, les statistiques démontrent que la prévention est efficace. Depuis l'introduction du local d'injection sécurisé en plus de l'échange de seringues, le chiffre des infections auprès de cette population est tombé à deux diagnostics par an.

Pourtant, aucun représentant des gouvernements des pays d'Europe de l'Est ne s'est rendu à Vienne, très proche géographiquement.

C'est malheureusement un échec. Les chefs d'Etat de ces pays refusent de voir la réalité en face. Toutefois, la bonne couverture médiatique de la conférence a permis de tirer la sonnette d'alarme. Car le sida voyage très facilement. A Genève, de nombreux toxicomanes sont originaires de ces régions. Il est donc nécessaire de faire du lobbying auprès de ces pays, de les inviter à voir que le système genevois fonctionne. I

Un cas genevois fait référence

La décision de la Cour de justice de Genève avait été largement médiatisée au printemps 2009. Accusé par deux ex-amies, un homme séropositif est condamné à dix-huit mois de prison ferme pour délit manqué de

propagation d'une maladie de l'homme et lésion corporelle grave. Emprisonné, il fait appel, avec succès. Le procureur décide de renoncer aux charges retenues contre l'accusé sur la base d'un rapport d'experts. En

2008, la Commission fédérale sur les problèmes liés au sida avait en effet établi qu'une personne séropositive traitée de manière efficace ne risquait pas de contaminer un partenaire, même sans mettre de préservatif. Le Tribunal fédéral

avait confirmé le verdict en juin 2009. La nouvelle jurisprudence qui découle de cette décision constitue une première mondiale, citée en exemple par les organisations internationales de lutte contre le sida. MFL



Manifestation en faveur des droits des séropositifs, en marge de la conférence de Vienne. «Pour les juges de nombreux pays, contaminer quelqu'un c'est le condamner à une mort lente. Or la donne a changé grâce aux traitements modernes», constate Deborah Glejser. KEYSTONE